COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_160-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2026-160

L'an deux mille vingt-six
Le dix novembre à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 3 novembre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	**37**
Présents	**30**
Votes	**35**

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Dorothée RODRIGUES, Coralie TRICHARD, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Laurence RABOISSON CROPPI, Gaël DOUARD, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :
Nicolas TRICCA, Marine SEGUY

PROCURATIONS :
Yves GOUGNE donne procuration à Marc COSTE
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Bruno FERRET
Marie-Noëlle CHARLES donne procuration à Jean-Luc BONNAFOUS
Pascale CHAPOT donne procuration à Renaud PFEFFER
Vincent LECOCQ donne procuration à Florence AUDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis LACROIX

MOBILITE

******

Approbation de la feuille de route Mobilités

Rapporteur : Monsieur Arnaud SAVOIE, Vice-Président délégué aux Mobilités

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence « Mobilités »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire et transition écologique » en date du 20 octobre 2026,

La mobilité constitue un levier essentiel pour répondre à plusieurs enjeux du territoire : maintien de l'attractivité résidentielle et économique, accès à l'emploi et aux services, déplacements des jeunes et des séniors, amélioration de la qualité de vie des habitants et réduction de l'impact environnemental des déplacements.

Situé à l'interface des agglomérations lyonnaise et stéphanoise, le Pays Mornantais bénéficie d'un cadre de vie attractif qui attire de nouveaux habitants. Cette dynamique démographique, combinée à la dispersion des pôles d'emploi, de services, de commerces et d'équipements, a progressivement renforcé les besoins de déplacement.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_160-DE

Aujourd'hui, la voiture individuelle demeure le mode de transport largement dominant sur le territoire. Cette forte dépendance engendre plusieurs enjeux : congestion routière aux heures de pointe, difficultés de recrutement pour les entreprises, vulnérabilité à la hausse des coûts de l'énergie, émissions polluantes.

Depuis son adhésion à SYTRAL Mobilités en janvier 2022, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), la Copamo a notamment contribué au développement d'une offre de transports en commun plus performante et de nouveaux services de covoiturage. Si ces avancées constituent une première réponse, les besoins du territoire demeurent importants.

L'intercommunalité souhaite ainsi poursuivre son action pour améliorer l'accessibilité du territoire, diversifier les solutions de déplacement et accompagner l'évolution des pratiques vers une mobilité plus durable, plus inclusive et mieux adaptée aux besoins des habitants et des entreprises à travers sa feuille de route politique du mandat 2026-2032.

Celle-ci s'articule autour de quatre principes directeurs, qui guideront l'action communautaire :

- Choix : Proposer un bouquet de mobilité offrant davantage de choix aux habitants,
- Bien-être : promouvoir des mobilités sûres, accessibles et bénéfiques pour la santé et la qualité de vie,
- Performance : Poursuivre l'amélioration des offres de transports existantes et de leur efficacité,
- Lisibilité : Mieux faire connaître les services existants et faciliter l'intermodalité.

Ces principes se déclinent en cinq orientations structurantes, qui définissent les principales cibles d'intervention de la collectivité pour les années à venir :

Axe 1 : Une offre de transports en commun enrichie par des fréquences accrues et une desserte élargie

- Augmentation des fréquences de la ligne 214 le vendredi soir et le week-end et de la C205 en heure de pointe,
- Création d'un site propre aux 7 Chemins pour une ligne C205 qui soit réellement express,
- Création d'un Transport à la Demande Mornant-St Sorlin-Chaussan-Rontalon-Thurins,
- Demande d'un terminus au métro B de St Genis-Laval pour la ligne 245,
- Renforcement du transport solidaire pour les personnes en perte de mobilité,
- Lien avec les communes et SYTRAL Mobilités pour la résolution des problèmes liés au transport scolaire.

Axe 2 : Des services de covoiturage avec une offre diversifiée et plus lisible

- Renforcer la communication et les animations du service de covoiturage planifié « En Covoit' RDV »,
- Renforcer la communication du service de covoiturage sans réservation « En Covoit' Ligne » et inciter à tester en tant que passager pour la réussite

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_160-DE

de la ligne « Mornant-St Genis/Métro B-Confluence »,
- Etudier la mise en place d'une nouvelle ligne En Covoit' le long de la RD30, reliant Mornant, St Laurent-d'Agny et Soucieu-en-Jarrest à Marcy l'Etoile.

Axe 3 : Des mobilités actives renforcées pour les déplacements courts grâce à des aménagements et des services adaptés

- Définir et aménager de nouvelles liaisons cyclables à fort potentiel, pour une pratique plus sûre,
- Promouvoir les itinéraires cyclables en poursuivant le jalonnement et en les valorisant par la création de cartes,
- Accompagner les communes dans l'apaisement des circulations en centre-bourg et les aménagements en faveur des mobilités actives.

Axe 4 : Le passage d'un mode de transport à l'autre facilité au sein d'un même trajet

- Aboutir à une tarification zonale TCL et TER pour une meilleure intermodalité,
- Favoriser le rabattement tout mode vers les points d'arrêts de transport en commun par des aménagements et des équipements.

Axe 5 : Un bouquet de mobilités mieux connu, offrant davantage de choix aux habitants

- Informer et proposer un kit « nouvel habitant » sur les services existants,
- Cibler des publics et leur offrir des tickets « découvertes »,
- Proposer des animations mobilités lors d'évènements déjà existants,
- Encourager la mise en place du forfait Mobilité Durable dans les entreprises et administrations du territoire.

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE la feuille de route « Mobilités 2026-2032 » qui pourra être adaptée en fonction de l'évolution du contexte et des besoins en cours de mandat,

AFFIRME ainsi son rôle de moteur des mobilités du quotidien, en apportant des solutions concrètes aux besoins des habitants et des entreprises,

RETIENT les cinq orientations stratégiques suivantes :
- Une offre de transports en commun enrichie par des fréquences accrues et une desserte élargie,
- Des services de covoiturage avec une offre diversifiée et plus lisible,
- Des mobilités actives renforcées pour les déplacements courts grâce à des aménagements et des services adaptés,
- Le passage d'un mode de transport à l'autre facilité au sein d'un même trajet,
- Un bouquet de mobilités mieux connu, offrant davantage de choix aux habitants.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 17 NOV. 2026
Notifié ou publié le 17 NOV. 2026
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20261110-CC_2026_160-DE

Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance
Jean-Louis LACROIX

Communauté de communes du Pays Mornantais

PUBLIE LE 17 NOVEMBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT